

La circonscription SE PROFILE

► Dix communes devraient approuver la circonscription du Centre

► L'idée d'une circonscription électorale du Centre fait son chemin. Il y a un peu plus d'un mois, le conseil d'administration de la Communauté urbaine du Centre

(CUC) prenait à l'unanimité une décision historique en demandant aux conseils communaux concernés de se prononcer sur la création de cette circonscription électorale.

Avec opportunité, la CUC saisissait au rebond les décisions de la Cour constitutionnelle et du Conseil d'État. À la suite d'un recours d'Écolo, les deux institu-

tions avaient en effet invalidé les circonscriptions qui envoient moins de quatre élus au Parlement wallon. Le seuil électoral y est anormalement élevé. Pas juste pour les petits partis comme Écolo.

POUR 2018, la Wallonie doit donc accoucher d'une nouvelle répartition. Trois circonscriptions sont concernées par le seuil critique d'élus. Parmi celles-ci, Thuin. C'est là que la CUC se frotte les mains. Elle y voit l'occasion de rebattre les cartes pour affirmer davantage l'identité de la Région du Centre en dotant de sa propre circonscription.

Avec un joli jeu de chaises musicales à la clé. Silly, Enghien et Lessines devraient se prononcer prochainement pour quitter la circonscription de Soignies afin de rejoindre celle de Tournai-Ath-Mouscron.

Rudy Demotte les attend à bras ouverts. Resterait dans la circonscription sonégienne, rebaptisée circonscription du Centre, Braine-le-Comte, Écaussinnes, La Louvière, Le Roeux et Soignies. Ces communes seraient rejointes par Chapelle-lez-Herlaimont, Manage et Seneffe qui quitteraient la circonscription de Charleroi. Ainsi que par Anderlues, Binche, Estinnes et Morlanwelz qui diraient au revoir à la circonscription de Thuin.

À la demande de la CUC, 12 communes devaient donc se prononcer. Les conseils du Roeux, d'Écaussinnes, de Binche, de Manage et de Seneffe ont déjà approuvé. Renseignements pris, Soignies, Braine-le-Comte et Estinnes devaient suivre prochainement. Chapelle-lez-Herlaimont a par contre manifesté le désir de rester rattachée à Charleroi. Et d'après les échos qui nous reviennent, ce devrait être *niel* du côté d'Anderlues.

La circonscription du Centre, si elle voit le jour, reposera donc sur 10 communes. Le changement sera significatif pour les électeurs de la région du Centre. Ils auront des candidats de chez eux qui parle-

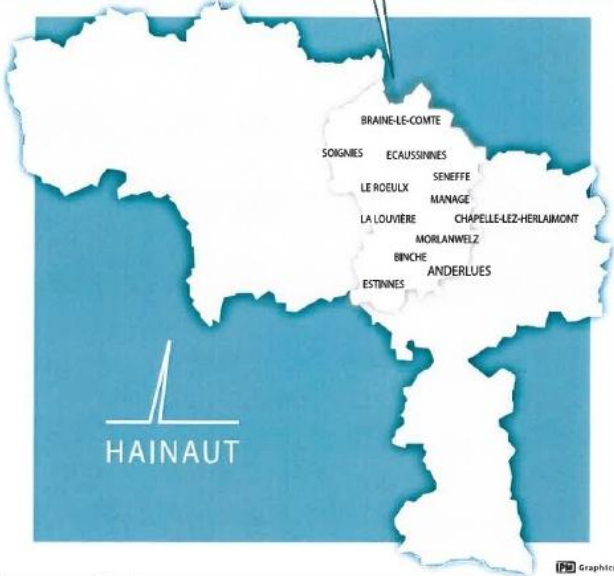
ront de thèmes qui les concernent directement. Alors que, jusqu'ici, le découpage faisait que les citoyens voyaient parfois défiler des politiques inconnus amenés à se prononcer sur des sujets exotiques.

"Nous avons travaillé pour les bassins de vie, la formation et l'emploi", indique Laurent Devin, président de la CUC. "Nous continuons avec le tourisme et maintenant avec la circonscription électorale. Notre objectif essentiel est de donner plus de pouvoir à une région pour que ces citoyens bénéficient des aides, des subvendes et des projets nécessaires. Aujourd'hui, cela commence à être reconnu par les forces qui nous entourent."

LE CONSEIL d'administration de la CUC se penchera prochainement sur les décisions des conseils communaux. Le projet sera ensuite transmis au ministre-président, Paul Magnette, et devra être avalisé par 2/3 des élus du Parlement wallon. La route est encore longue pour une circonscription du Centre mais une page importante de l'Histoire de la région est sans doute en train de s'écrire.

G. La.

Les douze communes du projet de nouvelle circonscription du Centre



RÉACTION



Bénédicte Poll
BOURGMESTRE DE SENEFFE

"De la cohérence"

"Quand je me suis présentée aux élections, on m'a demandé quel était mon projet pour Charleroi car Seneffe fait partie de cet arrondissement. Mais pour moi, c'était comme si on me parlait d'Arlon. Notre commune est davantage rattachée à la région du Centre et une circonscription électorale propre à cette région apporterait de la cohérence et de l'efficacité à nos projets pour mieux coller à toute une série de services qui existent déjà sur ce territoire."

G. La.

L'ARRONDISSEMENT, UN SUJET BRÛLANT

► La circonscription n'est pas votée que certains appellent déjà à un arrondissement

► La circonscription électorale du Centre est un sujet éminemment politique. Pas seulement pour l'identité du territoire et l'efficacité des projets qui y seront menés. En coulisses, les intérêts du jeu politique sont également passés au peigne fin.

Un remodelage de la circonscription aura en effet un impact électoral. L'arrondissement de Soignies, s'il devient l'arrondissement du Centre avec ses 10 communes, pourvoira ainsi cinq

sièges au lieu de quatre. Et pour les candidats qui se présenteront aux élections, les adversaires ne seront plus les mêmes pour certains.

Enfin, il y a la question de l'arrondissement. De nombreuses voix se sont déjà élevées pour approuver la circonscription du Centre mais ça ne leur suffit pas. Il faut l'arrondissement qui va avec. "Chaque chose en son temps", calme le président de la CUC, Laurent Devin. "Cette ques-

tion viendra plus tard. Il faut pouvoir en discuter avec tout le monde, entendre les différents arguments. Mais il est clair que l'enjeu est de taille pour notre région."

IL Y A UN CERTAIN ENJEU pour les chefs-lieux d'arrondissement également. Leur position leur confère un subside annuel de 500.000 €. Si un arrondissement du Centre est créé, Soignies gardera-t-elle son titre? Ou bien le précieux subside ira-t-il à La Louvière?

La question turlupine également du côté de Thuin. Le bourgmestre en titre n'est pas

opposé à un remodelage des circonscriptions. Mais pour ce qui est des arrondissements, difficile de faire une croix sur 500.000 € par an. "C'est une volonté historique de la région du Centre qui est légitime et qui ne date pas d'hier", commente Paul Furlan, bourgmestre en titre de Thuin. "Mais l'arrêt de la Cour constitutionnelle, s'il oblige de revoir les circonscriptions électorales, ne demande pas de modifier les arrondissements administratifs. Il faudra voir s'il y a une volonté politique d'aller aussi loin. Il y a en outre un aspect juridique qu'on m'a rapporté. À vérifier. Mais il faudrait une réflexion par canton pour modifier les arrondissements. Imaginons que Seneffe parte dans l'arrondissement du

Centre, elle entraînerait Poni-à-Celles! Il faudrait une réflexion par commune."

ET SI D'AVEVENTURE, un arrondissement du Centre devait voir le jour, ce serait idéalement pour Paul Furlan, aux côtés de l'arrondissement de Thuin. "La dotation que nous touchons comme chef-lieu couvre des frais que leur statut génère. Si Thuin perd ce statut, la justice de paix resterait et j'aurais toujours ces frais!" On l'aura compris, si le paysage institutionnel semble parfois si compliqué, c'est qu'il faut pouvoir contenter tout le monde. Alors, au pays du consensus, le surréalisme n'est peut-être pas très loin...

G. La.